

Travail le matin sur un site et travail sur un autre site

Par sab76120
Bonjour je suis sur un site le matin j ai une heure de pause déjeuner et je reprend sur un autre site l apres midi .Suis je rémunère ou pas pendant? merci
Par Isadore
Bonjour,
Tout dépend de votre convention collective ou d'un accord d'entreprise et de votre contrat.
A priori le temps de trajet entre les deux sites sera rémunéré, mais pas la pause déjeuner.
 Par sab76120

Merci

Dans la convention il y a rien de précisé sauf 30 min de pause minimum sur mon contrat de travail je suis en multisite. Donc je doit être rémunère?